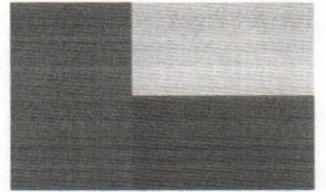




REPUBLIQUE DU BENIN



CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Autorité contractante: Agence Territoriale de Développement Agricole Borgou Sud-
Donga-Collines (ATDA-BDC)

DOSSIER DE PRESELECTION

Recrutement de deux (02) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs d'anacarde dans le Pôle 4 (lots 1 et 2)

CCMP-ATDA-BDC
RETRAIT BON A LANCER

le 04/05/2026

Source de financement : Budget National/PNDF HVA 2024
2025

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 016 036001014

41039000100000010421 6413



MS

Mai 2026

BAH CHABI YACQUEOU



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
REPUBLIQUE DU BÉNIN

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

01B P 151 Parakou - Bénin
Tél. + 2 2 9 2 3 6 1 2 0 6 1
Email : atda.pole4@gouv.bj

Agence Territoriale de Développement Agricole
BORGOU SUD - DONGA – COLLINES (ATDA BDC)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 07/05/2026

Pour les prestations de : Recrutement de deux (02)
prestataires pour l'encadrement technique des producteurs
d'anacarde dans le Pôle 4 (lots 1 et 2)

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DRCA_112761

Source de financement : Budget National/PNDF HVA
2024 à 2025

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 016 036001014

41039000100000010421 6413

Mai 2026

Table des matières

I.	AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)	8
II.	MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET	17

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER



I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet : Programme National de Développement des Filières à Haute Valeurs Ajoutées (HVA)

Objet : Recrutement de deux (02) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs d'anacarde dans le Pôle 4 (lots 1 et 2)

Référence du marché : PI_DRCA_112761

Avis N° ~~003~~ /26/MAEP/DG_ATDA-BDC/PRMP/S-PRMP du... 07/05/2026

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics version 1 de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 17 février 2026.
2. L'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du Budget National (**PNUF HVA 2024 à 2025**), afin de financer le Programme National de Développement des Filières à Haute Valeurs Ajoutées (HVA), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le Recrutement de deux (02) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs d'anacarde dans le Pôle 4 (lots 1 et 2).
3. Les prestations comprennent l'encadrement technique des producteurs d'anacarde dans les Pôles de développement agricoles de production de l'anacarde. Les prestations sont en deux (02) lots répartis comme suit :
 - Lot N° 1 : « Recrutement d'un prestataire pour l'encadrement technique des producteurs d'anacarde dans les communes du Borgou-Donga » ;
 - Lot N°2 : « Recrutement d'un prestataire pour l'encadrement technique des producteurs d'anacarde dans les communes des Collines et Djidja » ;

Chaque lot est indivisible. Les candidats peuvent soumissionner pour tous les lots. Ils peuvent être également présélectionnés sur plusieurs lots s'ils remplissent les critères du lot, mais aucun soumissionnaire ne sera attributaire de plus d'un lot.

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

4. Le délai de réalisation de la mission est de onze (11) mois pour chaque lot.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités de l'OPA/ONG en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales de l'OPA/ONG dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques de l'OPA/ONG dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale de l'OPA/ONG, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

Ces candidatures doivent strictement respecter les dispositions contenues dans le point III-1 5 Recommandations et obligations spécifiques de la Section III : Execution des dépenses, des Instructions et modalités d'exécution des budgets des administrations publiques, gestion 2026.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats d'au moins cinq (05) et d'au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie **par lot** par l'autorité contractante. Cette liste restreinte par lot doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et des candidats seront sélectionnés par la méthode de : **sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC)**.
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres ONG/OPA en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la


procédure en vue de compléter la liste restreinte. A l'issue de cette relance, la liste restreinte est constituée quel que soit le nombre de candidatures conformément à l'alinéa 3 de l'article 36 de la Loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin.


La présélection sera faite par lot.


10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités de l'OPA/ONG en relation avec le domaine des prestations	[10]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Etre une ONG ou une OPA= 05 points ▪ Etre agréée pour l'exercice du conseil agricole en clientèle privée = 05 points. 	Inscription du domaine ou de la spécialité sur l'acte de création publié sur le Journal officiel (éliminatoire) ; Autorisation ou agrément d'exercer le Conseil agricole délivré par le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche en République du Bénin (éliminatoire)
2. Nombre d'expériences générales de l'OPA/ONG dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023,	[25]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune expérience dans le conseil agricole = 00 point ; ▪ Deux expériences de conseil agricole avec un dispositif de conseillers agricoles = 25 points à raison de 12,5 points par expérience. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciennes ONG/OPA Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants signés par les maîtres d'ouvrage ou

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
2024 et 2025) et de l'année en cours.			<p>leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin) (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les ONG/OPA naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Les pièces légalisées des attestations de travail ou de service fait du personnel d'encadrement.</p>
3. Nombre d'expériences spécifiques de l'OPA/ONG dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) et de l'année en cours.	[50]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aucune expérience dans le Conseil Agricole = 00 points ; ▪ Une (01) références techniques en matière de mise en œuvre du conseil agricole technique en production végétale à l'endroit des producteurs d'anacarde avec un dispositif de conseillers Agricoles = 50 points ; 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciennes OPA/ONG</i> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants signés par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations</p>

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
			<p>ou organisations internationales au Bénin) (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les OPA/ONG naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Les pièces légalisées des attestations de travail ou de service fait du personnel d'encadrement.</p>
4. Organisation technique et managériale de l'OPA/ONG	[05]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence d'une organisation technique et managériale du candidat = 00 points ; ▪ Présentation de l'organisation du candidat = 3 points. ▪ Présentation de l'organigramme du candidat = 2 points 	Note de présentation de l'OPA/ONG et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Absence de la liste du personnel = 00 points ; ▪ Une liste de personnel comportant deux (02) Superviseurs de niveau BAC+5 en Agronomie, en gestion des exploitations agricoles, vulgarisation et conseil agricoles, en production végétale ou diplôme équivalent avec trois (03) 	Liste du personnel et copie simple des diplômes

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
		<p>ans d'expérience dans la gestion des équipes de conseillers agricoles chacun= 2,75 points par superviseur soit 5,5 points au total pour les deux superviseurs ;</p> <p>▪ Une liste de personnel comportant dix-huit (18) conseillers agricoles de niveau DEAT ou BAC+3 en Agronomie option Production végétale, Agroéconomie, en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles ou en vulgarisation et conseil agricole avec 4 ans d'expériences pour le DEAT et 2 ans d'expérience pour la licence = 0,25 points par conseiller agricole soit quatre virgule cinq (04,5) points au total ;</p>	
TOTAL	[100]		

La note minimale requise pour être présélectionné est **de soixante-dix (70) points** et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, l'OPA/ONG ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Personne responsable des marchés publics de l'ATDA pôle 4**; *E-mail* : secretariatprmpatdabdc@gmail.com et prendre connaissance des documents de

présélection au secrétariat permanent des marchés publics : **Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA BDC** de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heures locales tous les jours ouvrables.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat suivant le modèle joint et précisant le lot pour lequel ce dernier candidate .

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du07/05/2026..... Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de l'**Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4, Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics de l'ATDA pôle 4 Tél : 23 61 20 61 / 66 43 99 45** ;E-mail : secretariatprmpatdabdc@gmail.com. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par **la poste ou DHL**. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF accessible en **fichier unique**, à l'adresse ci-après : **Agence Territoriale de Développement Agricole du Pôle 4**

Tél : 23 61 20 61 / 66 43 99 45 ;E-mail : secretariatprmpatdabdc@gmail.com

Bureau : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics ;



au plus tard le 22/05/2026 à 10 h 00 heure locale (GMT+1). Les enveloppes intérieure et extérieure devront comporter les identifications suivantes:

✓ Enveloppe intérieure portant les mentions suivantes :

- Raison Sociale et adresse du Soumissionnaire ;
- «Recrutement de deux (02) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs d'anacarde dans le Pôle 4 (lots 1 et 2) (lot N°) ».



✓ Enveloppe extérieure qui portera exclusivement les mentions suivantes :

- «Recrutement de deux (02) prestataires pour l'encadrement technique des producteurs d'anacarde dans le Pôle 4 (lots 1 et 2) (lot)».
- Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DRCA_112761.

Attention : Personne Responsable des Marchés Publics

« A n'ouvrir qu'en séance. »

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.

Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Petite salle de Réunion de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 sise au 1er étage de l'immeuble annexe de la Direction Générale de l'ATDA Pôle 4 à Parakou, Quartier Ladji Farani, Tél : 23 61 20 61/ 66 43 99 45,** le 22/05/2026 à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT+1).

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur

CCMP-ATDA-BDC
BON A LANCER

créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les cinq (05) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.


La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (trois (03) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Parakou le ... 07/05/2026 ...

La Personne Responsable des Marchés Publics




Souhbirou BARIZI

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation et le lot]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation de l'OPA/ONG accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences de l'OPA/ONG *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]* ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.



Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité de l'OPA/ONG)
